



Direction Vie de la Cité

Conseil municipal du 29 juin 2022 DELIBERATION

Rapporteuse : Mme Anne BARBET

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric LOUSTAU

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 25
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, Adjointe,
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE,
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Patrick MAILLET
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- Mme Céline BODET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESENY donne pouvoir à M. André LABARTHE

Etait absente :

- Mme Patricia PROHASKA

22 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **VOTE** les subventions exceptionnelles ci-après :

- ✓ **1 000 €** à l'association « ENVOL-ESPACE A CHANTER » pour une aide à l'organisation de concerts (sonorisation et cachets des artistes).
- ✓ **1 000 €** à l'association « UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS DU 64 » pour une aide à la location d'un chapiteau pour la Foire du 1^{er} mai.

- ✓ **450 €** à l'association « CENTRE SOCIAL » pour l'aide à la projection d'un film documentaire le 25 mars 2022 au Centre Social.
- ✓ **6 800 €** à l'association « LE BAROUDEUR CONSULTANT » pour l'aide à l'organisation du semi-marathon du patrimoine oloronais 2022.
- ✓ **900 €** à l'association « FCO CYCLISME » pour l'aide à l'organisation de la course « La classique des Pyrénées Atlantiques ».
- ✓ **3 000 €** à l'association « VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE » pour l'aide à l'organisation de concerts dans le cadre du « mois de la muco » en septembre 2022.
- ✓ **2 000 €** à l'association « ROUE LIBRE » pour une aide à un séjour d'une semaine à vélo sur la Côte basque pour des adolescents.
- ✓ **1 500 €** à l'association « FC OLORON BEARN » pour le cinquantenaire du club organisé le 2 juillet 2022.
- ✓ **2 500 €** pour l'association « POUR » pour une aide au fonctionnement de l'association (fournitures pour cours de français / atelier de réparation de vélo).
- ✓ **1 000 €** pour l'association « HAUT BEARN SOLIDAIRE » pour une aide au fonctionnement.
- ✓ **400 €** pour l'association « LIGAMS » pour une aide à l'organisation de la course pédestre La Passem.

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 29 juin 2022.
Suivent les signatures.-

Le Maire,


Bernard UTHURRY


AFFICHE LE 05/07/2022

